

Motion - En attendant Godot ? Non, mais le Statut du personnel revisité !

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de notre séance de Conseil de décembre dernier, lors du débat sur le crédit nécessaire au financement du mandat d'évaluation des fonctions et de révision de l'échelle des traitements de la Ville, nombreux furent ceux qui se sont exprimés pour rappeler que la rémunération de son personnel est un élément clé de satisfaction, mais qu'il ne saurait être le seul. Dans ce contexte, il avait été souhaité que ce mandat soit conduit en parallèle de la tant attendue révision du Statut du personnel.

Rappelons que ce document date de 1965 et que depuis près de 15 ans (ma mémoire de Conseiller communal ne remonte pas plus loin), plusieurs interventions et motions ont été déposées pour qu'il soit modernisé. Or, depuis ce temps, quatre Municipaux responsables, trois Chefs de services et deux Présidents de Commission du personnel ont eu le dossier entre les mains, mais rien ne semble poindre. Est-ce le fait d'un manque de courage politique de la part de la Municipalité, d'une surcharge de travail du service concerné ou de la réticence d'un personnel qui s'accrocherait à ces acquis démodés et coûteux? Nul ne le sait ou plutôt peut être un peu de tout.

Mais voilà, pour ne pas faire comme Vladimir et Estragon, les héros de la célèbre pièce de Samuel Beckett, qui n'en finissent pas d'attendre Godot, et avant que notre Conseil, lassé, n'use de son droit d'initiative le plus contraignant en proposant un Règlement tout prêt à la Municipalité, je propose plutôt, pour tenter d'accélérer le processus, que cette révision du Statut du personnel vérifie les grands principes suivants :

- Etre conduite en parallèle à celle de l'évaluation des fonctions et de la révision de l'échelle des traitements, comme annoncé par Mme la Municipale Freymond-Cantone lors de la séance de décembre.
 - *parce que c'est une question de logique et de bon sens que d'avoir une vision globale du traitement du personnel communal.*
- Etre terminée et être en force pour la fin de la législature.
 - *parce que même les meilleures choses ont une fin et que je ne suis pas convaincu que la révision d'un règlement communal fasse partie de ces dites meilleures choses.*
- Etre une opération financièrement neutre pour la Commune entre la révision du Statut et de l'échelle des rémunérations.
 - *parce que la situation financière de notre Commune est loin de permettre l'octroi de cadeau, même à son personnel.*
- Contenir l'abandon de la nomination des fonctionnaires et offrir un assouplissement des motifs de licenciement.
 - *parce qu'aujourd'hui, une administration se doit d'être moderne et dynamique et doit pouvoir être réactive.*
- Etre un projet comparable à ce qui se fait dans d'autres Communes, voir au Canton.
 - *parce qu'on est toujours plus intelligent à plusieurs que seuls et que la transparence, même sur les conditions de travail doit être de mise.*

- Etre un projet simple et moderne, sans être futuriste.
 - *parce qu'il est préférable de réviser des textes légaux régulièrement, au gré des circonstances, plutôt que tous les 50 ans, en tentant d'imaginer ces fameuses circonstances.*
 - *et parce qu'il y a déjà assez d'une usine à gaz à Nyon*

Je demande que cette motion soit renvoyée à une Commission pour étude et rapport.

Nyon, le 15 février 2014

Régis Joly